Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 029-212902761-20260612-DEL_05_06_26_11-DE

Commune de SIBIRIL

FINISTERE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'année deux mille vingt-six,

Le cinq juin à dix-neuf heures quinze,

Le Conseil Municipal de SIBIRIL, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie de SIBIRIL, en séance publique, sous la présidence de Monsieur EDERN Jacques, Maire.

Date de la convocation : 28 mai 2026

Nombre de Conseillers :

En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 13

Etaient présents : M.M. EDERN Jacques, GUIVARCH Eliane, ABGRALL Serge, CREACH Philippe, GRALL Juliette, LELOUTRE Christophe, HALLIER Pascal, QUEMENER Jean-Jacques, JONCOUR Milène, LE REST Caroline, LABOURIER Quentin, PERHIRIN Johanna, QUIVIGER Antoine, formant la majorité des membres en exercice.

Absents : Mmes DUMONT Stéphanie (procuration à EDERN Jacques), TANGUY Cloé (procuration à QUIVIGER Antoine).

Secrétaire de séance : PERHIRIN Johanna

◆◆◆

Point n°11
PERSONNEL – SERVICE SCOLAIRE – EMPLOI NON PERMANENT LIÉ A DES ACCROISSEMENTS TEMPORAIRES D'ACTIVITE

Conformément à l'article 3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction territoriale, il appartient au conseil municipal de créer des emplois non permanents liés à des accroissements temporaires et saisonniers d'activité.

Ces emplois non permanents sont pourvus directement par des agents contractuels.
Afin d'assurer les interventions supplémentaires en entretien ménagé des bâtiments communaux, du fait notamment de la réorganisation spatiale temporaire des services scolaires et périscolaires, le Conseil Municipal avait décidé de créer un emploi non permanent depuis l'année scolaire 2020/2021.

↳ **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :**
- **Renouvelle la création de cet emploi non permanent pour l'année scolaire 2026 / 2027 ;**
- **Précise les modalités de rémunération horaire sur la base du SMIC horaire ;**
- **Fixe la durée de l'emploi non permanent à 17h00 hebdomadaire et plus si nécessaire / besoin.**

Pour extrait certifié conforme au registre,

Le Maire,
Jacques EDERN

MAIRIE DE SIBIRIL
29 (Finistère)